

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 30 septembre 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-90**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 30 septembre 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 20 septembre 2024.

Point de l'ordre du jour :

3.4. Désignation d'un membre au conseil consultatif de la formation professionnelle

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2023-83 du conseil d'administration du 25 septembre 2023,

Vu l'avis du conseil de l'UFR de médecine en date du 2 septembre 2024,

Exposé de la décision :

Conformément à l'article 8 des statuts du service commun de la formation continue et de l'alternance (FOCAL), approuvés par la délibération susvisée, il est proposé au conseil d'administration de désigner, afin de siéger au conseil consultatif de la formation professionnelle en qualité de représentant de l'UFR de médecine, M. Pierre-Henri Ducluzeau en remplacement de M. François Maillot.

Proposition de décision soumise au conseil :

- désignation de M. Pierre-Henri Ducluzeau, en qualité de représentant de l'UFR de médecine, membre du conseil consultatif de la formation professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 26
Membres présents : 16	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 10	Votes exprimés : 26
Total des membres présents et représentés : 26	Majorité requise : 14
	Pour : 26
	Contre : 0

Pièce jointe :

- extrait du procès-verbal du conseil de l'UFR de médecine du 2 septembre 2024 ; composition actualisée du conseil consultatif de la formation professionnelle.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

du conseil de facult 

S ance pl ni re du 2 septembre 2024

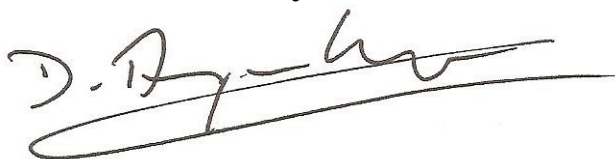
Pr sident : Pr Denis ANGOULVANT, Doyen

Avis sur le changement de repr sentant de la Facult  de M decine au conseil consultatif de la formation professionnelle de l'Universit  de Tours. Le Pr Ducluzeau succ de au Pr Maillot.

Avis favorable   l'unanimit 

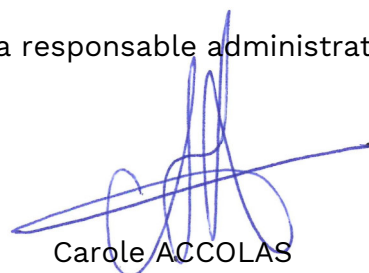
Tours, le 03/09/2024

Le Doyen,



Denis ANGOULVANT

La responsable administrative,



Carole ACCOLAS

Composition actualisée du Conseil Consultatif de la Formation Professionnelle (CCFP)

En application de la délibération n°2023-83 du Conseil d'administration de l'université de Tours du 25 septembre 2023 modifiant les statuts du service de la formation continue et créant le Conseil Consultatif de la Formation Professionnelle (CCFP), les membres suivants sont proposés pour y siéger en tant que membres désignés.

Au titre de représentant de chacune des 12 composantes de l'université :

- CESR : Madame Chiara LASTRAIOLI
- EPU : Monsieur Romain RAVEAU
- IAE : Madame Annabelle HULIN
- IUT de Blois : Madame Catherine CHENU
- IUT de Tours : Madame Nathalie LEVY
- UFR ASH : Monsieur Samuel RENIER
- UFR DESS : Monsieur Julien BOURDOISEAU
- UFR Lettres et Langues : Monsieur Guillaume CINGAL
- UFR Médecine : Monsieur Pierre-Henri DUCLUZEAU
- UFR Odontologie : Monsieur Frédéric DENIS
- UFR Sciences Pharmaceutiques : Monsieur Philippe LHUILIER
- UFR Sciences et Techniques : Madame Sandrine DALLET

Au titre des 2 représentant des personnels affectés à la FOCAL :

- Madame Nadia JOUBERT
- Madame Sandrine HADJI

Au titre des 4 représentant des partenaires extérieurs, professionnels ou institutionnels intervenant dans la formation continue ou l'apprentissage :

- Madame Françoise LEVEZU, Directrice du CFA des universités Centre-Val de Loire
- Monsieur Thierry Chailloux, représentant de Tours Métropole Val de Loire
- 2 postes restent à pourvoir

Au titre des 2 représentants syndicaux :

- Madame Michèle Perrin, représentante de la CFDT, Présidente de la 4ème commission « Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education » du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
- 1 poste reste à pourvoir